



OCCITANIE

HÉRAULT

Montpellier, le 16 juillet 2024

## RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION

### DE CONDUCTEUR DE VTC

## LISTE DES CANDIDATS NON ADMIS VTC

Session du 10 au 12 Juillet 2024

Numéro dossiers (N° à retrouver sur la convocation ou dossier evalbox)	Note à la catégorie « Préparation et réalisation du parcours »	Note à la catégorie « sécurité, conduite, code de la route »	Note à la catégorie « Qualité de la prise en charge et de la relation client et connaissances touristiques »	Note à la catégorie « facturation »	Note globale
0000411626PE1	2/3	3/10	3/5	2/2	10/20
0000401546PE1	1,5/3	2/10	1/5	2/2	6,5/20
0000430306PE1	2,5/3	5/10	1,5/5	0/2	9/20
0000408996PE1	3/3	5/10	1,5/5	0/2	9,5/20
0000323308PE1	3/3	4/10	1,5/5	0/2	8,5/20
0000416339PE1	2/3	3/10	2,5/5	2/2	9,5/20
395299	/3	/10	/5	/2	Ajourné
395656	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000425975PE1	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000379791PE1	/3	/10	/5	/2	Ajourné

0000420887PE1	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000392230PE1	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000422785PE1	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000408964PE1	/3	/10	/5	/2	Ajourné
356722	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000383024PE1	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000430765PE1	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000336756PF2PE1	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000347046PE1	/3	/10	/5	/2	Ajourné
440732	/3	/10	/5	/2	Ajourné
393763	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000183155TE2PE1	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000431723PE1	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000401193PE1	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000418072PE1	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000322574PE1	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000409633PE1	/3	/10	/5	/2	Ajourné

candidats admis recevront par courrier une attestation de réussite avec le relevé de note.

**Les dossiers de demande de carte professionnelle de conducteur de TAXI ou VTC devront être téléchargés sur le site internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr>**

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique ( [www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr) ) pour se présenter à l'examen.

Toute réclamation doit être adressée, par écrit, au président de la chambre de métiers et de l'artisanat dans les deux mois à partir de la notification de la décision contestée. Aucun duplicata de grille de notation n'est fourni.